



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

Procès-verbal N°2 du 23/06/2025

Réunion du lundi 23 Juin 2025 à 13h30 aux Ayvelles

Présidence de séance : Sébastien CHARLIER
Secrétaire de séance : Lucas THOUE

Présents : CHARLIER Sébastien, COPINNE Michel, COUTANT Alain, GERMAIN Yoann,
MANCIAUX Emmanuel

Excusés : COUCKE Gaël et DEMARLY Jérôme

Invité : GENDRON Michel, Président de la CRTIS et STOUPY Michel, Trésorier

Assiste : Lucas THOUE, Directeur

1. Tour de table

La CDTIS est ravie d'accueillir Michel GENDRON, Président de la CRTIS au sein du club house des Ayvelles pour cette réunion N°2 de la CDTIS.

Les membres de la CDTIS se présentent et indiquent leurs fonctions, leurs passés et pourquoi ils ont rejoint la CDTIS. Monsieur GENDRON souligne la diversité des profils de cette commission et que c'est intéressant d'avoir des arbitres et des délégués en son sein.

Il faut noter la démission de Aymerik MARCHERAS car il a repris une activité professionnelle ne lui permettant pas de poursuivre sa mission au sein de la CDTIS.



La CDTIS accueille un nouveau membre en la personne de Sébastien CHARLIER. Ce dernier est d'ailleurs désigné Président de la CDTIS à l'unanimité des membres présents.

2. Rôle de la CDTIS et Présentation Stadium

Le Président de la CRTIS se permet de revenir sur le rôle de la CDTIS notamment sur le classement des installations T4 à T7 (le reste étant la compétence de la CFTIS).

Il évoque le rôle de la CRTIS en précisant qu'elle se réunit chaque mois en visio et 2 à 3 fois par saison en présentiel en allant sur chaque territoire (Alsace, Ardennes, Lorraine). Le Président de la CDTIS est invité sur les réunions de la CRTIS afin de participer aux travaux de cette dernière.

Afin de rattraper le retard accumulé dans les Ardennes, le Président de la CRTIS nous confirme que nous pouvons continuer à utiliser « une procédure simplifiée » :

- Prise de RDV auprès du club pour visiter l'installation
- Prévenir Nathalie RAMONET (LGEF) des visites prévues
- Le club est chargé de prévenir sa municipalité de la venue de la CDTIS
- Le contrôleur remplit le formulaire de classement
- Signature du formulaire de classement par la municipalité
- Transmission du formulaire de classement à Nathalie RAMONET

L'utilisation de Stadium 2 se fera ultérieurement lorsque le retard aura été rattrapé et que les membres de la CDTIS se familiarise avec l'outil Stadium et les visites d'installation.

Un accès pour Stadium en consultation sera demandé pour l'ensemble des membres de la CDTIS auprès de Nathalie RAMONET et du service informatique LGEF.

Le Président de la CRTIS insiste auprès des membres de la CDTIS de l'importance du classement des installations et de ses conséquences en cas de non-classement.

Le club étant gentiment accueilli par le club des Ayvelles dont l'équipe première évolue en R3 et dont l'installation n'est plus classée depuis Février 2025, une visite de classement est effectuée afin de former les nouveaux membres de la CDTIS. Le formulaire de classement a été rempli et a été transmis à la municipalité pour signature.



3. Visite des installations

Suite à la formation dispensée par le Président de la CRTIS sur le terrain et avec l'acquisition du matériel nécessaire à sa mission, la CDTIS peut démarrer ses visites d'installations.

Tableau récapitulatif des installations non classées réparties en 5 secteurs :

VALLEE	CHARLEVILLE	SEDAN	RETHEL	VOUZIER
AUVILLERS LES FORGES, Stade René HONET 1 T6	CHARLEVILLE, plaine de jeux de la WARENNE 2 T7	DOUZY, Stade Municipal 2 T7	ASFELD, Stade Municipal 2 T7	ALLAND'HUY, stade René MARCHAND T6
CHOOZ, Stade André GOUYE 1, T4	CHARLEVILLE, plaine de jeux de la WARENNE 3 T7	FLOING, Stade Jean DEBAUGNIES T7	AVANCON, Stade Municipal T6	ATTIGNY, Stade Saint Michel 2 T7
CHOOZ, Stade André GOUYE 2, T7	CHARLEVILLE, Stade Pierre DE COUBERTIN T7	MARGUT, Stade Municipal T6	BARBY, Stade Municipal T5	BRIEULLES SUR BAR, Stade Jacques LOUPPE T7
FUMAY, Stade de BELLEVUE 2 T6	LA FRANCHEVILLE, Stade Municipal T6	MESSINCOURT, Stade Municipal T6	BLANZY LA SALONNAISE, Stade Jean-Francois KROLAK T7	BUZANCY, Stade municipal T6
HARGNIES, Stade Jacques DEHOUX T6	LES AYVELLES, Stade Municipal T5	MOUZON, Stade Raymond SOMMER T3	CHATEAU-PORCIEN, Stade Etienne WARIN 2 T7	GRANPRE, Stade Municipal T5
MAUBERT FONTAINE, Stade Municipal 2, T7	MONTCY NOTRE DAME, Stade du Cossec 1 T6	NOUVION SUR MEUSE, Stade Municipal 2, T6	ECLY, Stade Municipal T6	GRANPRE, Stade Communal T7
RENWEZ, Stade municipal T5	SAINT LAURENT, Stade Louis MORE T6	NOYERS PONT MAUGIS, Stade André DUSARD T5	LA NEUVILLE EN TAF, Stade ALLART T5	MACHAULT, Stade Julien DAVID, T6
SORMONNE, Stade Jean GAVAZZI T6	SAINT MARCEL, Stade des Gaulois T7	POURU AUX BOIS, Stade Municipal T6	NOVION PORCIEN, Stade Hervé DELLOUP T5	TERRON SUR AISNE, Stade Municipal T6
	TOURNES, Stade Marcel FAY T5	POURU ST REMY, Stade Daniel MAGNE T6	SAULCES MONCLIN, Stade Gaetan CUGNET, T6	VOUZIER, Stade Municipal 2
	VIVIER AU COURT, Stade Municipal 2 T7	PUILLY ET CHARBEAUX, Stade communal, T6	SAINT GERMAINMONT, Complexe sportif des barres T5	
		REMILLY AILLICOURT, Stade Municipal, T5	VILLERS DEVANT LE THOUR, Stade Jean-Claude WOIMANT T6	
			AVAUX, Stade Municipal, T6	

Installations déjà contrôlées mais à revoir :

VALLEE	CHARLEVILLE	SEDAN	RETHEL	VOUZIER
AUBRIVES, Stade René FRANZETTI, T5	CHARLEVILLE, Stade du Theux, T5	BLAGNY, Stade TISSOT, T6	CHATELET SUR RETOURNE, Stade Municipal T6	
DEVILLE, Stade Robert LACOR, T6	LAUNOIS, Stade Christian JURION, T6	DONCHERY, Stade Municipal, T4	JUNIVILLE, Stade Municipal, T6	
RIMOGNE, Stade Municipal, T6	POIX-TERRON, Stade Municipal, T5	FLIZE, Stade André BAUDRILLARD, T6	NEUFLIZE, Stade Laurent DOUZAMY, T6	
ROUVROY SUR AUDRY, Stade Communal, T6		FLOING, Stade RESIMONT, T5	SAULT LES RETHEL, Stade Jean CHATELIN T5	
		HARAUCOURT, Stade Communal, T6		
		SAINT MENGES, Stade Jean ALAIME T6		

La CDTIS via son Président va étudier la possibilité de former des binômes parmi les membres et leur attribuer un secteur. L'objectif étant de visiter un maximum d'installations avant la reprise des compétitions.

Le Président,

Sébastien CHARLIER,

Le Secrétaire de séance,

Lucas THOUÉ